

Rouen, le 29 juin 2018

2018-FA8/148/RD

Vivre sans phytosanitaires : des outils gratuits pour votre collectivité et vos administrés

Depuis 2017, **l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans l'espace public** a fortement modifié les pratiques d'entretien des collectivités. Certaines d'entre elles rencontrent des difficultés à appliquer la loi, par manque de conseils et de moyens.

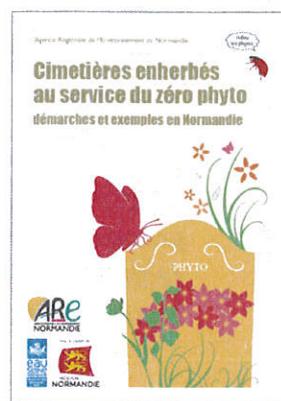
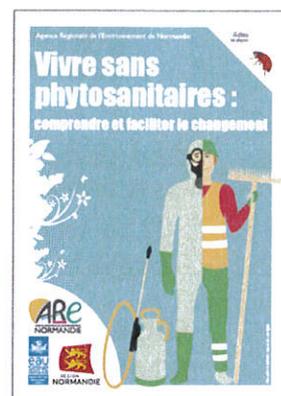
C'est pourquoi, dès 2016, l'ARE Normandie avait édité une plaquette *Vivre sans phytosanitaires, comprendre et faciliter le changement* pour aider les collectivités dans leur démarche zéro phyto.

Certaines zones, dont **les cimetières, ne sont pas encore concernées par la loi** et peuvent continuer à subir des traitements chimiques lourds de conséquences sur la qualité de l'eau, la santé des agents et la biodiversité.

Il est dommageable de maintenir une gestion partiellement chimique, c'est pourquoi l'ARE Normandie, avec le soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, vous propose de découvrir sa nouvelle publication *Cimetières enherbés au service du zéro phyto*.

Grâce à de nombreux **conseils techniques et des retours d'expériences régionaux**, elle vous convaincra de passer au zéro phyto dès maintenant.

Cette (r)évolution indéniablement bénéfique à notre environnement, à la biodiversité et à la santé publique modifie à la fois **les méthodes de travail des agents territoriaux** mais aussi la perception des citoyens quant à l'entretien des espaces publics au sein de leur commune.



.../...

Pour vos administrés

Le 1^{er} janvier 2019, il sera également interdit pour les particuliers d'acheter, de détenir et d'utiliser des produits phytosanitaires. Pour **vous accompagner dans la sensibilisation de vos administrés**, l'ARE Normandie met à votre disposition un kit de communication téléchargeable gratuitement sur son site internet ainsi que sa dernière publication *Mon jardin sans pesticides : c'est possible !* pour vos habitants.



Pour vous procurer cette publication vous pouvez :

- la retirer auprès de notre centre de documentation (centredoc@are-normandie.fr / 02 35 15 78 19)
- la télécharger sur http://www.are-normandie.fr/jardin_sans_pesticides/

Cette plaquette peut être personnalisée avec le logo de votre collectivité. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements : Mélanie Delannoy, chargée de communication (melanie.delannoy@are-normandie.fr / 02 35 15 78 05)

L'ensemble de ces ressources sur le zéro phyto est à retrouver à l'adresse suivante : <http://www.are-normandie.fr/zero-phyto/>

L'Agence régionale de l'environnement de Normandie contribue à la diffusion des bonnes pratiques environnementales auprès de tous les publics sur l'ensemble du territoire régional. Nous espérons que ces ressources vous faciliteront la transition vers un territoire zéro phyto !

Didier PERALTA

Président